

**APRÈS LES ÉTATS
GÉNÉRAUX,
LA TERREUR BLANCHE ?**



#JusticeMalade



« Éric, mets des paillettes dans nos vies ! »

**Cela fait des années que nous l'écrivons :
oui, il y a un profond mal-être au sein des greffes.**

Quand nous dénonçons le taux d'absentéisme très élevé au sein des greffes (presque 9%) la DSJ répond qu'il faut qu'ils expertisent.

Quand nous signalons le taux très élevé de départs en détachement (+450 % entre 2014 et 2019), la DSJ répond que nous lisons mal les chiffres.

Quand nous mettons en avant les constats alarmants fait par la médecine de prévention, les Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail (ISST) et les services sociaux, personne ne répond.

Et pourtant, le constat est là : le greffe va mal. Le garde des sceaux oublie de rappeler qu'entre 2018 et 2020, 375 postes ont été supprimés dans les greffes. En 2014 nous avons déjà manifesté pour une revalorisation de nos statuts, mais la « réforme » de 2014/2015 a empiré la situation. Les départs en détachement de greffiers en sont des symptômes. Entre 2015 et 2019, 105 postes de A ont été supprimés dans les « petits » conseils de prud'hommes (CPH) et tribunaux d'instances (TI), remplacés par des

postes de B fonctionnels, postes non pourvus à 28%, ce qui a créé des difficultés de fonctionnement. Depuis des années, les réformes s'accumulent à un rythme effrayant sans temps de pause, quasiment sans mise à jour des logiciels, sans nous laisser le temps de digérer. Nous sommes épuisé.e.s.

La signature de milliers d'agents du greffe de la tribune des « 3 000 » et la mobilisation qui a eu lieu le 15 décembre (avec des taux de grévistes importants dans certains ressorts) est un nouveau signal d'alarme adressé au ministère ! Le décès tragique d'une collègue en fin d'année est, malheureusement, un signal complémentaire et fait écho à celui à l'origine de la tribune.

Les États Généraux de la Justice ne sont absolument pas une réponse au mal-être du greffe, contrairement à ce qu'a pu avancer le directeur des services judiciaires.

Des discussions sont nécessaires tant sur le plan du traitement, que des fonctions et des conditions de travail ! Pour cela, la CGT a des revendications que nous avons rappelées dans nos cahiers de doléances.

À Paris, le 18 janvier 2022

